



APAVE  
AGENCE DE COMPIEGNE  
7 bis avenue Henri Adnot  
60200 COMPIÈGNE  
Tél. : 03 44 30 55 00

DONNEUR D'ORDRE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES  
PUBLIQUES DE L' AISNE  
28 Rue Saint Martin  
02000 LAON  
CONTACT : Monsieur ROTH Romuald



## REPERAGE COMPLEMENTAIRE DES MATERIAUX DE LA LISTE B / ELEMENTS EXTERIEURS FIGURANT A L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE SANTE PUBLIQUE

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



<p>Numero d'affaire : <b>A322131742</b> Numero de rapport : <b>A322131742-</b> <b>CHATEAU THIERRY-DDFP AISNE- 40</b> <b>SOISSONS-RCB</b> Date : <b>10/02/2022</b></p>	<p>Lieu d'intervention :  <b>Trésorerie municipale</b>  <b>40 avenue de Soissons</b> <b>02400 CHÂTEAU-THIERRY</b>  <b>Destinataire rapport :</b> <b>DIRECTION</b> <b>DEPARTEMENTALE</b> <b>FINANCES PUBLIQUES DE</b> <b>L' AISNE</b></p>	<p>Date d'intervention : Du <b>04/02/2022</b> au <b>04/02/2022</b>  Intervenant : <b>Monsieur Arnaud</b> <b>MERCIER</b>  Signature : </p>
---	--	--

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité*  
**Nombre de pages total du document : 18 pages**

**SOMMAIRE :**

<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>3</b>
DESIGNATION DU BATIMENT.....	3
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE.....	3
EXÉCUTION DE LA MISSION.....	3
SIGNATURE DE L'OPERATEUR DE REPERAGE.....	3
<b>CONCLUSION(S) DU RAPPORT</b> .....	<b>4</b>
<b>RESULTATS DU REPERAGE</b> .....	<b>4</b>
MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B / ELEMENTS EXTERIEURS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS DE LA LISTE B / ELEMENTS EXTERIEURS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	4
<b>PRECONISATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION</b> .....	<b>5</b>
OBJECTIF.....	5
REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	5
<b>PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION</b> .....	<b>6</b>
<b>RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)</b> .....	<b>6</b>
<b>ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION</b> .....	<b>7</b>
<b>ANNEXE CROQUIS</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS</b> .....	<b>12</b>
<b>ATTESTATION DE COMPETENCE</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE</b> .....	<b>17</b>

<b>1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>
----------	-------------------------------

<b>1.1</b>	<b>DESIGNATION DU BATIMENT</b>
------------	--------------------------------

Adresse : <b>40 avenue de Soissons</b> <b>02400 CHÂTEAU-THIERRY</b>	Référence Cadastrale : <b>Non communiqué</b> Date du Permis de Construire : <b>Antérieur au 1er juillet 1997</b>
Bâtiment :	
Nature du bâtiment : <b>Bâtiment</b>	
Cat. du bâtiment : <b>Autres</b>	

<b>1.2</b>	<b>DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>	<b>DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE</b>
------------	---------------------------------------	------------------------------------

Nom : <b>DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE</b> Adresse : <b>28 Rue Saint Martin</b> <b>02000 LAON</b>	Nom : <b>DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE</b> Adresse : <b>28 Rue Saint Martin</b> <b>02000 LAON</b>
Qualité :	

<b>1.3</b>	<b>EXÉCUTION DE LA MISSION</b>
------------	--------------------------------

Rapport N° : <b>A322131742-CHATEAU THIERRY-DDFP AISNE- 40 SOISSONS-RCB</b>  Repérage réalisé par : <b>MERCIER Arnaud</b> N° certificat de qualification : <b>8026755</b> Date d'obtention : <b>31/03/2021</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION</b>	Laboratoire d'Analyses : <b>Eurofins Analyse pour le Bâtiment Nord</b> Adresse laboratoire : <b>557 route de Noyelles PA du Pommier 62110 HÉNIN-BEAUMONT</b>  Numéro d'accréditation : <b>1-1593</b>  Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA FRANCE IARD</b> Adresse assurance : <b>313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX</b>  N° de contrat d'assurance : <b>10800807204</b> Date de validité : <b>31/12/2022</b>
Date de la commande : <b>10/02/2022</b> Accompagnateur : <b>Monsieur HEULIN</b>	

<b>1.4</b>	<b>SIGNATURE DE L'OPERATEUR DE REPERAGE</b>	<b>DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT</b>
------------	---	--

Nom du diagnostiqueur : <b>MERCIER Arnaud</b> <b>AGENCE DE COMPIEGNE 7 bis avenue Henri Adnot 60200 COMPIÈGNE</b>	Lieu et date d'établissement du rapport Fait à <b>COMPIÈGNE</b> le <b>10/02/2022</b>
--	---

Signature de l'opérateur



## 2 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

### Liste des locaux non visités :

Aucun

### Liste des éléments non inspectés :

Aucun

## 3 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

### 3.2 Matériaux et produits de la liste B / Eléments extérieurs contenant de l'amiante

#### 3.2.1 Matériaux et produits nécessitant une évaluation périodique (EP)

Local	Etage	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage
Toiture sur sanitaires	Extérieur	Plaques ondulées (IV1)	Amiante ciment	Jugement personnel	
Façades (RDC)	Extérieur	Conduit de ventilation + évent (IV2)	Amiante ciment	Jugement personnel	
		Conduit de ventilation + évent (IV4)	Amiante ciment	Jugement personnel	
Terrasse (escalier extérieur)	Extérieur	Conduit de ventilation (IV3)	Amiante ciment	Jugement personnel	

**EP / Recommandation de gestion :** Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate. Il convient de :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer

#### 3.2.2 Matériaux et produits nécessitant une action corrective de premier niveau (AC1)

Aucun

#### 3.2.3 Matériaux et produits nécessitant une action corrective de second niveau (AC2)

Aucun

### 3.3 Matériaux ou produits de la liste B / Eléments extérieurs ne contenant pas d'amiante

Néant

## 4 PRECONISATIONS

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et tenu à la disposition :

- des occupants de l'immeuble, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail si l'immeuble comporte des locaux de travail et communiqué ;
- aux opérateurs de repérage amiante pour les diagnostics avant démolition totale ou partielle.

- toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti
- aux personnes mentionnées à l'article 1334-29-5, paragraphe 2, 2<sup>ème</sup> alinéa.

Toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant, doit être avertie de la présence d'amiante.

L'opération de repérage devra être étendue aux locaux fermés ou non visités et aux éléments non inspectés s'ils existent

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire pour éviter toute action pouvant libérer des fibres dans l'air (ponçage, frottement, perçage, découpage...).

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

<b>5</b>	<b>COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION</b>
<b>5.1</b>	<b>OBJECTIF</b>

La prestation a pour objectif de réaliser le repérage complémentaire-des matériaux de la liste B / éléments extérieurs que le propriétaire doit effectuer :

- pour la réalisation de l'état mentionnant la présence ou l'absence de produits contenant de l'amiante mentionné à l'article R. 1334-29-9 du décret 2011-629 du 03 juin 2011, lors d'une prochaine vente
- en cas de présence de matériaux ou produits de la liste A en même temps que la prochaine évaluation de leur état de conservation
- avant tous travaux réalisés à titre gratuit ou onéreux, ayant pour conséquence une sollicitation de matériaux ou produits de la liste B
- au plus tard le 3 février 2021

<b>5.2</b>	<b>REFERENCES REGLEMENTAIRES</b>
------------	----------------------------------

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique)

<b>5.3</b>	<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE</b>
------------	--

**Date(s) de l'intervention** : 04/02/2022

**Moyens mis à disposition de l'opérateur** : Néant

**Documents remis** : Néant

**Commentaire :** Néant

**Conditions du repérage :** Le présent document concerne des matériaux ou produits visibles et accessibles conformément au code de la santé publique. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage pour lesquelles un repérage complémentaire doit être réalisé en cas de travaux ou de démolition. Par conséquent, le présent rapport ne peut être considéré comme attestant de l'absence d'amiante dans l'ensemble du bâtiment objet du repérage.

## 6 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

Notre inventaire porte exclusivement sur les éléments extérieurs définis à la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique.

**Liste des locaux (visités / non visités) :**


Etage	Local / partie d'immeuble	Visitée	Justification
Extérieur	Toiture sur sanitaires	OUI	
Extérieur	Façades (RDC)	OUI	
Extérieur	Terrasse (escalier extérieur)	OUI	


## 7 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)


**Rapports précédents :**

Absence de rapports antérieurs ou non communiqués


**ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

<b>ELEMENT : Conduit de ventilation + évent (IV4)</b>		
<b>Emplacement</b>		
		
<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE	A322131742	Extérieur - Façades (RDC)
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Amiante ciment		MERCIER Arnaud
<b>Localisation</b>		
Conduit de ventilation + évent (IV4)		
<b>Résultat amiante</b>		
<b>Présence d'amiante</b> ( )		
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b>		
Evaluation périodique		

<b>ELEMENT : Conduit de ventilation (IV3)</b>		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE	A322131742	Extérieur - Terrasse (escalier extérieur)
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		MERCIER Arnaud
Localisation		
Conduit de ventilation (IV3)		
Résultat amiante		
<b>Présence d'amiante ( )</b>		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		



<b>ELEMENT : Plaques ondulées (IV1)</b>		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE	A322131742	Extérieur - Toiture sur sanitaires
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		MERCIER Arnaud
Localisation		
Plaques ondulées (IV1)		
Résultat amiante		
<b>Présence d'amiante ( )</b>		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		



<b>ELEMENT : Conduit de ventilation + évent (IV2)</b>		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE	A322131742	Extérieur - Façades (RDC)
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		MERCIER Arnaud
Localisation		
Conduit de ventilation + évent (IV2)		
Résultat amiante		
<b>Présence d'amiante ( )</b>		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

**ANNEXE CROQUIS**

Client :	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES	Titre :	Planche de repérage
N° rapport :	A322131742-CHATEAU THIERRY-DDFP AISNE- 40	Lieu d'intervention :	40 avenue de Soissons 02400 CHÂTEAU-THIERRY
N° planche :	1/1	Version :	0
Type :	Planche de repérage technique en plan		
Date :	10/02/2022	Bâtiment :	
Intervenant :	MERCIER Arnaud	Etage :	Extérieur
Origine du plan :	Croquis ou document transmis	Commentaire :	

Legende :  
 Plaques ondulées en amiante-ciment  
 Conduit en amiante-ciment



**ANNEXE ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS**
**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux	
N° de dossier	A322131742 A
Date de l'évaluation	04/02/2022
Bâtiment	Bâtiment
Etage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Toiture sur sanitaires
Élément	Plaques ondulées (IV1)
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	
Destination déclarée du local	Toiture sur sanitaires
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	A322131742 A
Date de l'évaluation	04/02/2022
Bâtiment	Bâtiment
Etage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Façades (RDC)
Elément	Conduit de ventilation + évent (IV2)
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	
Destination déclarée du local	Façades (RDC)
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux	
N° de dossier	A322131742 A
Date de l'évaluation	04/02/2022
Bâtiment	Bâtiment
Étage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Façades (RDC)
Élément	Conduit de ventilation + évent (IV4)
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	
Destination déclarée du local	Façades (RDC)
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4**

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	A322131742 A
Date de l'évaluation	04/02/2022
Bâtiment	Bâtiment
Etage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Terrasse (escalier extérieur)
Elément	Conduit de ventilation (IV3)
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	
Destination déclarée du local	Terrasse (escalier extérieur)
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1	
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

**ATTESTATION DE COMPETENCE**



**BUREAU VERITAS**  
 Certification


**Certificat**  
 Attribué à  
**MERCIER Arnaud**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/06/2017	29/06/2022
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/07/2018	10/07/2023

Date : 31/03/2021

Numéro de certificat : 8026755

**Laurent Croguennec, Président**


\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
 Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
 Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX





**ANNEXE ATTESTATION d'ASSURANCE**


Contrat RC n° 10800807204 1/2

**AXA France IARD**  
**DIRECTION ENTREPRISES**  
**Production R.C. – Grands Comptes**  
 Télécopie 01.57 65 07 90

<b>ATTESTATION</b>
--------------------

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, atteste par la présente que l'assuré :

**APAVE**  
 Immeuble Canopy  
 6 rue du Général Audran  
 92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale **APAVE NORD OUEST SAS**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **10800807204**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

**Activités assurées**

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces métiers, à destination de tous les secteurs d'activité.

**A l'exclusion :**

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Contrat RC n° 10800807204 2/2

Nature des garanties	Limites des garanties
<b>Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle</b>  <b>Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus</b> <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

**\*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022 au 31/12/2022** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre le 30/12/2021  
 Par délégation  
 POUR L'ASSUREUR :


**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance